

Les crédits

M. Waddell: Je l'ai proposé en 1981.

M. Clark (Brandon—Souris): Abordons les problèmes un à un.

En ce qui a trait à la motion dont nous sommes saisis, le gouvernement a signalé que nous y souscrivons en principe. Comme je l'ai déjà précisé, nous comprenons la nécessité de nous pencher sur bon nombre des questions soulevées par la motion. Nous signalons que la législation en question sera présentée.

Le leader parlementaire du député a parlé du temps que j'ai consacré à la nature de cette législation et aux principes sur lesquels elle est fondée. Selon moi, ces principes sont extrêmement importants étant donné que la mesure doit être bien rédigée, pour nous permettre de réaliser les objectifs visés. Je tiens à dire au député que les lignes directrices appliquées à l'heure actuelle et qui ont été rédigées à une autre époque, laissaient à désirer. En fait, leur manque de clarté contribue en partie à la confusion qui existe à l'heure actuelle.

On ignore au juste—autrement il n'y aurait pas eu de recours aux tribunaux comme cela s'est fait—les circonstances exactes dans lesquelles le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement s'applique. Il s'agit d'une situation en constante évolution. D'ici au moment où le projet de loi concerné sera présenté à la Chambre, très tôt après la reprise des travaux en septembre, je l'espère, le député s'apercevra que les domaines qui avaient besoin d'être bien définis le seront, en fait.

J'estime que ce qui importe dans cette motion, ce sont les principes qui l'ont inspirée, plutôt que l'échéancier qu'elle renferme. Si nous nous inquiétons de la question de l'environnement, nous devons travailler de concert, de façon coopérative, afin de nous assurer non pas que le projet de loi pertinent sera présenté à la Chambre dans les cinq jours ou dans tel ou tel délai après la reprise des travaux à l'automne, mais bien que le projet de loi présenté à la Chambre donne les résultats sur lesquels nous comptons tous.

Si ce genre de coopération avait été recherchée et obtenue lorsque les lignes directrices en vigueur à l'heure actuelle ont été présentées en 1984, nous aurions peut-être pu éviter alors la confusion qui règne depuis.

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Monsieur le Président, d'abord, j'aimerais féliciter ma collègue, la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe (M^{me} Hunter), car je pense que sa motion soulève effectivement un certain nombre de questions. Elle arrive à point nommé, c'est-à-dire durant la Semaine nationale de l'environnement.

Les questions soulevées aujourd'hui sous forme de résolution demandent de toute évidence une réponse de la Chambre des communes, car il est question de nommer un porte-parole environnemental de la Chambre. Toutefois, elle concerne aussi la question de l'évaluation environnementale, elle fixe au gouvernement un échéancier relatif à la qualité de nos eaux, douces ou salées, et traite aussi de l'élimination sûre des déchets toxiques. Ce sont des questions cruciales, certes.

Je suis un peu encouragée d'entendre la réponse du secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Clark) au sujet de l'interdépendance des réseaux de transport du pays, notamment en ce qui concerne VIA. J'ai posé une question précise au sujet de VIA, car vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, que lorsque le nouveau ministre de l'Environnement (M. Bouchard) est entré en fonctions, à la fin de janvier, on l'a présenté en grande pompe comme celui qui allait intégrer l'environnement à tous les aspects des activités quotidiennes du gouvernement et à tous les aspects de la politique nationale. Il a annoncé qu'il y aurait un changement radical dans le processus décisionnel du gouvernement, qui lui donnerait un droit de veto sur tous les projets fédéraux qui placent les intérêts économiques ou politiques au-dessus de l'environnement.

Dans l'évaluation de la performance du ministre, qui est maintenant en poste depuis cinq mois—et qui est censé avoir été nommé par le premier ministre (M. Mulroney) principal porte-parole du gouvernement en matière d'environnement—nous devons déterminer si son droit de veto s'applique non seulement aux projets fédéraux, mais aussi à la question du développement durable. J'hésite à utiliser l'expression «développement durable», car j'estime qu'en dépit de tout le respect que j'ai pour les travaux de la Commission Brundtland, je crois que les Canadiens veulent des mesures environnementales énergiques. Parfois, ils ne comprennent même pas les implications de ce soi-disant développement durable.

A ce propos, nous devons examiner l'apport du gouvernement et du ministre dans toutes les décisions de chacun des ministères. Cette semaine, le ministre des Transports (M. Bouchard) a déclaré que si VIA Rail formulait une recommandation, il était prêt à éliminer le service voyageurs partout au Canada. Une telle déclaration dans la bouche d'un ministre du gouvernement démontre jusqu'à quel point le ministre de l'Environnement est loin en fait d'exercer le droit de veto qu'il s'était fixé comme objectif.